

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la signature du traité d'Amsterdam (2 octobre 1997)

Légende: Le 2 octobre 1997, lors de la cérémonie de signature du traité d'Amsterdam, Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, prononce un discours dans lequel il détaille notamment les avancées du nouveau traité.

Source: La présidence luxembourgeoise des Communautés européennes (1er juillet 1997 au 31 décembre 1997). 2. Luxembourg: Service information et presse du gouvernement luxembourgeois, 1998. 218 p.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jean_claude_juncker_lors_de_la_signature_du_traite_d_amsterdam_2_octobre_1997-fr-0c6ed20d-d026-4246-836f-2092b861df90.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Discours de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, prononcé à l'occasion de la signature du Traité d'Amsterdam (2 octobre 1997)

Majesté, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président du Parlement Européen, Monsieur le Président de la Commission, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Voici 5 ans 1/2, j'eus comme vous Monsieur le Premier Ministre, en tant que Ministre des Finances, le bonheur d'apposer, avec notre Ministre des Affaires étrangères, ma signature au bas du Traité de Maastricht.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons une nouvelle fois les hôtes du gouvernement néerlandais.

Il me tient à coeur de remercier les autorités néerlandaises pour l'accueil réservé en cette heureuse circonstance, point d'aboutissement d'innombrables rencontres préparatoires qui ont conduit au résultat que nous avons le plaisir d'officialiser aujourd'hui.

Monsieur le Premier Ministre et Cher ami, recevez au nom de l'ensemble des délégations réunies ici, l'hommage qui vous est dû. Votre engagement personnel tout au long des négociations et particulièrement pendant la longue nuit d'Amsterdam nous a permis de conclure cette Conférence intergouvernementale dans les temps que nous nous étions fixés.

Je ne voudrais pas manquer de rendre hommage à tous vos collaborateurs responsables pour ce succès, je mentionnerai tant les Ministres que les hauts fonctionnaires. Tous ont été inlassables pour présenter ou modifier des textes et des compromis, tout en essayant de maintenir un haut degré d'ambition. La tâche n'a pas toujours été facile. Mais vous vous en êtes acquittés avec courage.

Je saisis cette occasion pour étendre notre appréciation collective aux talentueux négociateurs italiens et irlandais.

Au moment où bien des observateurs s'apprêtent à apporter un jugement sur les péripéties qui, depuis le Conseil européen de Turin, - date du lancement des travaux de la CIG -, ont marqué ces négociations, il convient de mettre précisément en évidence l'exceptionnelle durée de ces négociations.

Jamais dans l'histoire communautaire, a-t-on connu une CIG s'étendant sur 18 mois, préparée de surcroît par un groupe de réflexion qui a siégé tout au long de la deuxième moitié de 1995. C'est que la tâche était énorme et allait bien au-delà d'une relecture de textes. Il s'agissait de mettre l'Union Européenne en mesure d'affronter les défis du 21^e siècle.

Face à une ambition d'une telle envergure, les Etats membres ont dû prendre en compte des positions différentes, voire parfois divergentes.

- Pour un grand nombre d'entre nous, il s'agissait dans la foulée du Traité de Maastricht, de parachever l'oeuvre entreprise, notamment dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, de la justice et des affaires intérieures.

Pour ceux-là, il s'agissait de privilégier l'approfondissement de notre Union qui devait à leurs yeux accompagner le lancement de l'Union économique et monétaire.

- D'autres estimaient qu'il fallait privilégier dans notre action les adhésions de 11 nouveaux Etats membres.

- D'autres enfin, donnaient la priorité aux nécessaires changements institutionnels dans la perspective d'un élargissement appelé à nous conduire à d'intenses transformations.

Devant cet état de choses, il ne faut pas s'étonner des jugements forts différenciés qui sont portés aujourd'hui sur le texte que les Ministres des Affaires étrangères viennent de signer.

Les attentes et les espoirs, mais aussi les craintes, tout comme les déceptions, ont de tout temps marqué la voie difficile et le long cheminement vers l'unification progressive de notre Europe.

J'en reste convaincu; avec le seul recul du temps, un chacun constatera qu'Amsterdam constitue, à son tour, une importante étape dans le processus d'unification.

Méfions-nous des jugements hâtifs et sommaires aux lendemains de compromis toujours difficiles à cerner!

J'ai encore en mémoire les affirmations péremptoires et souvent négatives, au lendemain du Conseil européen de Luxembourg qui a abouti à l'Acte Unique. Depuis, ces mêmes critiques reconnaissent une valeur d'exemplarité à l'Acte Unique, de par son contenu et de par les méthodes de travail et la dynamique qu'il a déclenchés.

Cette logique faite d'engrenages successifs se répétera sans aucun doute à partir du Traité d'Amsterdam.

Les potentialités de ce traité sont en effet considérables:

Qu'il s'agisse de la protection des droits fondamentaux, de la communautarisation d'une grande partie des dispositions relatives au domaine de la Justice et des Affaires Intérieures avec l'émergence d'un espace de liberté et de sécurité, suite à l'intégration de l'accord Schengen.

Qu'il s'agisse des nouvelles mesures concernant l'environnement, la santé publique, la protection des consommateurs, la lutte contre la fraude, la transparence, la subsidiarité, la protection des données.

Dans tous ces domaines le nouveau traité donne les réponses et les repères qui faisaient défaut au Traité de Maastricht.

Vous me permettez de citer à côté de l'intégration du Protocole social, le chapitre sur l'emploi, une affaire âprement négociée, dont nous avons décidé d'anticiper l'application lors du prochain Conseil Européen Extraordinaire sur l'Emploi fin novembre à Luxembourg.

Enfin et pour la première fois, face à l'hétérogénéité croissante de notre Union durant la prochaine décennie, nous disposons à présent d'un mécanisme, certes prudent, autorisant des coopérations renforcées en guise de réponse au risque de paralysie et de dilution de notre entreprise commune.

Si, sur le plan des relations extérieures, nous sommes à mes yeux restés trop frileux pour faire face collectivement aux nombreux défis d'une mondialisation qui avance à grands pas, il reste qu'une plus grande cohérence, assortie d'une visibilité et d'une efficacité accrues dans nos actions sur la scène internationale se dessine.

Bref, Amsterdam offre une réponse à nos citoyens, précisément dans des domaines où les carences étaient les plus mal ressenties. Le nouveau traité dessine aussi les contours de potentialités que nous devons mettre en oeuvre dans les prochaines années.

Reste le volet institutionnel sur lequel se concentrent les critiques. Ici comme ailleurs, faisons la part des

choses; dire qu'il n'y a pas eu de réformes des institutions ne résiste pas à une analyse objective. Des avancées ont été accomplies. Cela vaut pour le Parlement Européen, la Cour de Justice, la Cour des Comptes et le Comité des régions. C'est vrai aussi pour la simplification des procédures législatives et pour le rôle spécifique des Parlements nationaux. La Commission enfin, au regard des pouvoirs reconnus désormais à son Président, dispose de références sérieuses pour accroître son efficacité.

Tout cela est loin d'être négligeable.

Reste l'extension insuffisante de recours à la majorité qualifiée, la pondération des votes et le nombre de Commissaires. Pouvions-nous aller fin juin au-delà du compromis, que je qualifierais d'intermédiaire, auquel nous avons abouti?

Je ne le pense pas. Bien que cela eût été souhaitable.

Au lendemain des ratifications que nous allons engager dans chacun de nos pays, je souhaite pour ma part, que nous remettions ce dossier sur le métier en nous rappelant qu'aucune initiative importante dans l'histoire de la Communauté n'a pu aboutir en l'absence d'une volonté collective associant les grands pays et les petits Etats membres.

D'ici là rappelons-nous deux principes élémentaires: les traités parfaits peuvent conduire à des résultats imparfaits. Des traités partiellement imparfaits peuvent conduire à des résultats parfaits, à condition que ceux qui sont chargés de les exécuter, aient un niveau d'ambition élevé.

Ayons des ambitions élevées.

Les pères fondateurs de l'intégration européenne, - Robert Schuman, Jean Monnet, Paul-Henri Spaak, et d'autres - savaient que le rapprochement des peuples et l'unification européenne nécessitaient certes des accords politiques, mais surtout des méthodes de travail communes, nous permettant de franchir étape par étape le chemin en vue d'une "Union sans cesse plus étroite entre les peuples européens". Cet objectif inscrit dans le préambule du Traité de Rome est toujours le nôtre. Le Traité d'Amsterdam sera une étape supplémentaire vers cet objectif et vers une Union-espace de solidarité pour les peuples européens.